Image not found or type unknown

Contrat tél mobile avec Orange

Par **ilebe**, le **10/11/2011** à **12:19**

Bonjour,
notre agence est en cessation d'activité. Nous souhaitons garder nos téléphones portable et passer de l'offre OBS à particulier en respectant juste le temps restant sur le contrat sans renouvellement de 12 mois minimum.
France Telecome refuse et nous dit qu'il est impératif de renouveler
Quelles options avons nous? comment garder le mêmes numéros en restant sans engagement? Alternativement est-il possible d'arrêter tout contrat avec la cessation d'activité?
Merci pour votre réponse
Ileana Bertelli
0607131118
i.bertelli@wanadoo.fr
ce problème n'a pas encore été resolu

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés